

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

N° Inria-SAC-11-23-018

Marché de travaux de câblage et de pose de produits SimonsVoss pour le contrôle d'accès du centre Inria de Saclay

Procédure	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptée <input type="checkbox"/> Formalisée
Périmètre du marché	<input type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Régional : Ile de France <input checked="" type="checkbox"/> Centre de recherche
Nature de l'achat	<input type="checkbox"/> Scientifique <input checked="" type="checkbox"/> Non scientifique
Code CPV	45311000-0 Travaux de câblage et d'installations électriques 42961100-1 Système de contrôle des accès.
Code nomenclature Inria	D042 - Travaux d'entretien bâtiments du propriétaire

	Date limite de remise des offres	03 novembre 2023 à 12h00
---	---	---------------------------------

Centre Inria de Saclay

1 rue Honoré d'Estienne d'Orves Bâtiment Alan Turing

91120 Palaiseau - France

Tél. : +33 (0) 1 72 92 59 00

www.inria.fr

Table des matières

1. Identification du pouvoir adjudicateur	3
2. Objet du marché	3
3. Conditions de la consultation	3
3.1 Type de procédure	3
3.2 Allotissement – forme du prix.....	3
3.3 Tranches.....	3
3.4 Durée du marché - date prévisionnelle de début des prestations.....	3
3.5 Lieu de livraison	3
3.6 Variantes.....	3
3.7 Prestations supplémentaires éventuelles	4
3.8 Délais de validité des offres.....	4
3.9 Groupement d'entreprises.....	4
4. Information des candidats	4
4.1 Obtention du dossier de consultation des entreprise (DCE)	4
4.2 Contenu du dossier de consultation des entreprise	4
4.3 Renseignements complémentaires	4
4.4 Modification des détails du DCE.....	5
5. Présentation des candidatures et des offres	5
5.1 Recevabilité des candidatures.....	5
5.2 Contenu des offres	6
6. Critères d'attribution des offres	6
7. Conditions de remise des offres	6
7.1 Constitution des plis électroniques	6
7.2 Dépôt d'une copie de sauvegarde	7
7.3 Assistance au dépôt électronique.....	7
8. Attribution et signature du marché	7
8.1 Négociations	8
8.2 Pièces à remettre par le candidat retenu	8
8.3 Signature par le titulaire d'une offre remise électroniquement.....	8
8.4 Notification	8
9. Modalités de financement	8
10. Voies de recours	8

1. Identification du pouvoir adjudicateur

Nom du pouvoir adjudicateur : Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) - Centre de Saclay

Adresse : Bâtiment Alan Turing - 1 rue Honoré d'Estienne d'Orves - 91120 PALAISEAU

2. Objet du marché

Cette consultation a pour objet la réalisation de travaux de câblage et de pose de produits SimonsVoss pour le contrôle d'accès du bâtiment Alan Turing du centre Inria de Saclay.

La description de la prestation et ses spécifications techniques sont indiquées dans la décomposition du prix global et forfaitaire et son annexe et le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.).

Le marché est un marché de travaux.

3. Conditions de la consultation

3.1 Type de procédure

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée, en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

En cas d'infructuosité, il sera possible de recourir à une procédure négociée au sens de l'article R. 2124-3-6°) ou, le cas échéant, de l'article R. 2122-2 du Code de la Commande Publique.

Si nécessaire, Inria pourra également recourir aux dispositions de l'article R. 2122-7 du Code de la Commande Publique.

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés susvisés de la présente consultation est le CCAG « Marchés publics de travaux » (Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics applicables aux marchés publics de travaux – publié au JORF du 1er avril 2021), réputé connu des candidats et non fourni au présent dossier de consultation.

3.2 Allotissement – forme du prix

Le marché ne comprend pas de prestations distinctes, il n'est pas alloti au sens de l'article L2113-10 du Code de la commande publique.

Il est conclu à prix forfaitaire.

3.3 Tranches

Sans objet.

3.4 Durée du marché - date prévisionnelle de début des prestations

Le marché public est conclu pour une durée de six (6) mois à compter de sa notification.

La date prévisionnelle de début des prestations est fixée au mois de novembre 2023.

3.5 Lieu de livraison

Le lieu d'exécution des travaux objets de la consultation est Bâtiment Alan Turing - 1 rue Honoré d'Estienne d'Orves - 91120 PALAISEAU.

3.6 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.7 Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles.

3.8 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

3.9 Groupement d'entreprises

Conformément aux articles R. 2142-19 et R. 2142-20 du Code de la Commande Publique, les candidats peuvent se présenter soit en tant que candidat individuel, soit sous la forme d'un groupement conjoint ou d'un groupement solidaire.

La composition du groupement ainsi que son mandataire devront être présentés lors de la remise des offres. La recevabilité de la candidature sera analysée pour chaque entreprise, que le groupement soit solidaire ou conjoint. L'appréciation des capacités financières, professionnelles et techniques sera globale.

Chaque opérateur économique ne peut soumissionner qu'une seule fois, soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de mandataire, soit en qualité de cotraitant. Il ne peut donc pas cumuler les qualités.

Un service de bourse à la cotraitance est proposé sur le portail « entreprises » du profil d'acheteur de l'Etat (Plateforme des achats de l'Etat : PLACE) utilisé par les ministères et les établissements publics d'Etat. Ce service entend faciliter les contacts des entreprises entre elles qui souhaitent répondre à des marchés publics de manière groupée sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques.

Des fiches explicatives et le mode d'emploi de ce service sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/dae/bourse-a-cotraitance-service-pour-aider-entreprises>

4. Information des candidats

4.1 Obtention du dossier de consultation des entreprise (DCE)

Les documents de la consultation sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) (www.marches-publics.gouv.fr) sous la référence Inria-SAC-11-23-018.

Afin d'être automatiquement alerté de toute modification du DCE et des réponses aux éventuelles questions des candidats, il est vivement recommandé de s'identifier sur le profil d'acheteur lors du premier téléchargement.

4.2 Contenu du dossier de consultation des entreprise

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent Règlement de Consultation (RC),
- Le Marché valant Cahier des Clauses Particulières (CCP) et acte d'engagement,
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) et son annexe,
- Les formulaires DC1 et DC2 (*pour les soumissionnaires déposant les candidatures/offres hors dispositif DUME*).

4.3 Renseignements complémentaires

Les candidats s'engagent à prendre entièrement connaissance des pièces de la consultation, des documents qui y sont cités et, le cas échéant, contacteront toutes les Administrations et Autorités concernées par le présent marché. Ils ne pourront arguer d'aucune imprécision pour réclamer une quelconque modification de leur offre (y compris financière).

Dans le cas où la rédaction des pièces leur apparaîtrait anormale ou ambiguë, il appartient aux candidats de le signaler par écrit à Inria au plus tard 8 jours calendaires francs avant la date limite de remise des offres sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Inria répondra aux questions qui lui seront éventuellement posées au plus tard 6 jours calendaires francs avant la date limite de remise des offres.

En cas de report de la date limite fixée pour la remise des offres, les délais précités s'apprécient en fonction de cette nouvelle date.

Tous les échanges ayant vocation à intervenir entre les candidats et Inria se feront par le biais du profil acheteur d'Inria <https://www.marches-publics.gouv.fr>, dont notamment :

- les demandes de renseignements administratifs et techniques émanant des candidats,
- les réponses formulées,
- les modifications du DCE,
- les demandes de compléments et de précisions,
- les demandes de pièces complémentaires à l'attributaire,
- les courriers aux candidats non retenus,
- la notification du marché.

Un courriel généré par le profil acheteur d'Inria sera envoyé à l'adresse électronique donnée par les candidats lors du téléchargement du DCE.

ATTENTION : pour être informé des échanges avec l'acheteur, le candidat recevra un courriel de nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr, il devra vérifier que les emails provenant de ce destinataire ne sont pas tombés dans ses spams, ou préalablement intégrer cette adresse à sa liste de contacts.

4.4 Modification des détails du DCE

Inria se réserve le droit d'apporter, au plus tard dans un délai de 6 jours calendaires francs avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Le cas échéant, la date limite fixée pour la remise des offres pourra être reportée.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié, à l'échéance prévue, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

5. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

5.1 Recevabilité des candidatures

Le dossier de candidature comprend obligatoirement les documents et renseignements suivants :

Les candidats doivent attester qu'ils ne font pas l'objet d'une interdiction de soumissionner prévue aux articles L. 2141-1 et suivants du Code de la Commande Publique et qu'ils disposent des capacités financières, techniques et professionnelles exigées pour répondre à la présente consultation.

Pour cela, ils doivent remettre un dossier de candidature comprenant les documents suivants :

- 1 - Le **formulaire DC1** mis à jour le 1er avril 2019 (ou document équivalent), rempli en intégralité ;
- 2 - Le **formulaire DC2** mis à jour le 1er avril 2019 (ou document équivalent), rempli en intégralité ;

Ces formulaires sont disponibles sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

3 - Le **chiffre d'affaires annuel moyen spécifique** réalisé pour les prestations objet du présent marché **pour les trois dernières années** ;

4 - Les **effectifs moyens annuels** du candidat sur les trois dernières années ;

5 - les éventuelles **certifications** de l'entreprise ou de ses salariés (et de ses éventuels cotraitants/sous-traitants)

6 - La copie du ou des jugements prononcés, en cas de **redressement judiciaire**.

Remarque sur la sous-traitance :

En cas de sous-traitance présentée au moment de l'offre, le candidat joint à son offre, pour chaque sous-traitant :

- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics ;
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- le formulaire DC4, rempli et signé, disponible sur Internet à l'adresse suivante : « <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> » ou une attestation équivalente sur papier libre

La preuve de la capacité professionnelle peut être apportée par tout autre moyen.

En lieu et place des documents précités, les candidats peuvent remplir l'e-DUME de la consultation ou fournir le DUME d'une précédente consultation nécessitant la preuve de capacités techniques, professionnelles et financières similaires. Ils sont alors dispensés de remettre les documents précités au stade du dépôt de leur offre et s'engagent à les transmettre à la demande d'Inria, et le cas échéant, en cas d'attribution du marché.

5.2 Contenu des offres

L'offre du candidat contient les documents suivants (pour chaque lot auquel répond le candidat) :

- **Le Marché valant Cahier des Clauses Particulières (CCP) et acte d'engagement (AE)** à remplir,
- **La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)** à remplir,
- **Le mémoire technique du candidat**, justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations,
- **Un RIB.**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6. Critères d'attribution des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera sélectionnée en fonction des critères suivants :

CRITERES	PONDERATION
1- PRIX (Analyse du DPGF)	50 points
2- VALEUR TECHNIQUE (Analyse du mémoire technique du candidat) :	40 points
<i>Méthodologie et organisation</i>	Note sur 20
<i>Moyen humain et qualification</i>	Note sur 10
<i>Référence similaire</i> : Travaux similaires effectués par le candidat	Note sur 10
3 – DELAI DE DEBUT D'INTERVENTION (CABLAGE) A COMPTE DE LA COMMANDE	10 points

Par ailleurs, le candidat est informé qu'Inria pourra demander des précisions complémentaires par tout moyen aux candidats sur la teneur de leur offre finale sans que cela ne modifie les éléments essentiels de celle-ci.

7. Conditions de remise des offres

7.1 Constitution des plis électroniques

7.1.1 – Règles de nommage

Les candidats constituent leur pli (candidature et offre) en s'assurant de :

- **Créer un fichier distinct par type de document** (DC1, Acte d'Engagement, Mémoire technique...) ;
- **Nommer simplement les fichiers** (type de pièce et intitulé de la consultation) ;

- **Ne fournir que les documents demandés** à l'article 5 du présent Règlement de Consultation. Sont notamment exclus les documents commerciaux ;

- **S'assurer de la lisibilité des fichiers** (fichier non pixélisé, imprimable, format A4 ou A3...).

Dans la mesure du possible, les candidats privilégieront les fichiers au format PDF et remettront une copie des pièces financières au format Excel non verrouillé.

Les candidats ne sont pas autorisés à utiliser les « macros. Les fichiers avec une extension EXE et BAT ne sont pas acceptés.

7.1.2 – Modalités de dépôt électronique

Après avoir constitué leur offre dans les respects des modalités précédentes, les candidats déposent leur pli par voie électronique sur le profil d'acheteur d'Inria accessible via le site Internet <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Les candidats s'assureront que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés ; tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt sera considéré comme hors délai.

En cas de dépôts de plusieurs plis, seul le dernier pli déposé sera ouvert.

Les candidats peuvent déposer une offre électronique sans signer les documents.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 Dépôt d'une copie de sauvegarde

En complément de l'offre déposée de manière électronique, une copie de sauvegarde peut être envoyée sur support électronique (Clé USB de préférence), sur support papier ou par voie électronique.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée :

- soit sur support papier ou sur support physique électronique à l'adresse suivante : Centre Inria de Saclay - Service administratif et financier - 1 rue Honoré d'Estienne d'Orves 91120 PALAISEAU.

Le pli devra impérativement revêtir les mentions suivantes :

Procédure n°Inria-SAC-11-23-018

« Câblage »

NE PAS OUVRIR

- COPIE DE SAUVEGARDE -

Nom de l'entreprise et son adresse

- soit par voie électronique, à condition qu'il respecte les exigences de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du Code de la commande publique).

7.3 Assistance au dépôt électronique

Les candidats peuvent se référer à l'aide technique en ligne disponible sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr/> . Pour ce faire, ils y trouveront des informations concernant les pré-requis techniques, les conditions générales d'utilisation ainsi que le manuel d'utilisation.

De plus, pour toute demande d'assistance technique, question ou problème rencontré, les candidats peuvent contacter les conseillers techniques du site :

- par téléphone au 01.76.64.74.07 ;
- ou par courriel à place.support@atexo.com

8. Attribution et signature du marché

8.1 Négociations

Après examen des offres, Inria se laisse la possibilité d'engager des négociations avec les meilleurs candidats ou d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. **Les candidats sont donc invités à présenter leur meilleure offre technique et financière lors de la remise de l'offre initiale.**

L'éventuelle négociation aura lieu soit exclusivement par écrit à travers la plateforme PLACE ou en présentiel dans les locaux d'Inria à Palaiseau ou à distance par téléphone ou Visio conférence. Dans ces derniers cas, la date et l'heure de l'entretien sont communiquées aux candidats au plus tard 2 jours ouvrés avant l'entretien.

Toute évolution technique ou financière d'une offre intervenant en cours de négociation aura valeur contractuelle. A l'issue de la négociation, toute modification financière d'une offre sera formalisée dans un nouvelle décomposition du prix global et forfaitaire dument complétés et signés par le candidat.

8.2 Pièces à remettre par le candidat retenu

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise les pièces citées aux articles R. 2143-6 et suivants du Code de la Commande Publique, dans le délai imparti fixé par Inria.

Les pièces et attestations mentionnées ci-dessus sont déposées par le titulaire sur la plateforme en ligne mise à disposition gratuitement par Inria, à l'adresse suivante : <http://www.e-attestations.fr>.

Si le candidat retenu n'est pas en mesure de fournir les documents demandés, ou si des écarts étaient constatés entre l'offre remise initialement, après négociation ou mise au point avec l'acheteur, et l'offre signée, le marché sera attribué au candidat ayant remis l'offre classée en 2ème position (sous réserve qu'il fournisse à son tour les documents demandés).

Une fiche « création/modification fournisseur » pourra être à compléter par le candidat, s'il n'est pas déjà créée dans l'outil de gestion financière d'Inria.

8.3 Signature par le titulaire d'une offre remise électroniquement

La signature électronique est recommandée. Pour signer électroniquement, le candidat doit disposer d'un certificat « eIDAS » conforme à l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique ou d'un certificat RGS** conforme à l'arrêté du 15 juin 2012 si celui-ci a été acquis avant le 1^{er} octobre 2018.

Le candidat peut utiliser l'outil de signature intégré à la plateforme PLACE.

Seul le marché valant CCP et acte d'engagement doit être signé et non verrouillé, étant précisé qu'un fichier compressé (zip) signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Si l'attributaire ne dispose d'un certificat de signature électronique RGS 2*, Inria se réserve la possibilité de matérialiser sur support papier le marché valant CCP et acte d'engagement et de le faire signer à l'attributaire.

8.4 Notification

La notification du marché s'effectue par voie dématérialisée via la plateforme PLACE.

9. Modalités de financement

Les prestations du présent marché seront financées dans le cadre du budget d'Inria et feront l'objet d'un mandat administratif.

Le délai de paiement applicable au présent marché est de 30 jours à compter de la réception de la facture conforme établie par le prestataire.

10. Voies de recours

Organe chargé des procédures de recours :

Tribunal administratif de Versailles

6 avenue de Saint-Cloud
78011 VERSAILLES

Informations concernant les recours :

Ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009

Décrets n°2009-1455 et n°2009-1456 du 27 novembre 2009

Ordonnance et décrets consultables sur le site
<http://www.legifrance.gouv.fr>

Tel: 01 39 20 54 00

Fax: 01 39 21 11 19

courriel:greffe.ta-
versailles@juradm.fr

URL: [http://versailles.tribunala
dministratif.fr/](http://versailles.tribunala
dministratif.fr/)

Fiche de synthèse disponible sur :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/conseil_acheteurs/fiches-techniques/mise-en-oeuvre-procedure/recours-contentieux-2019.pdf?v=1569420611